

FONDS VITALE ENVIRONNEMENT

Rapport annuel 2018

Table des matières

1 Table des matières

2 INTRODUCTION	3
3 ETAT DES CERTIFICATIONS	3
3.1 ETAT DES CERTIFICATIONS	3
4 LE FONDS DEPUIS SA CRÉATION	4
4.1 APPROVISIONNEMENT DU FONDS DEPUIS 2002	4
4.2 PROJETS SOUTENUS DEPUIS 2003	4
5 ACTIVITÉS DU COMITÉ DU FONDS EN 2018	4
5.1 SÉANCES	4
5.2 CLÔTURE	5
5.3 ABANDON.....	5
5.4 NOUVELLES MESURES.....	5
5.5 CRÉDITS COMPLÉMENTAIRES	5
5.6 VISITES DE MESURES SÉLECTIONNÉES	6
6 RESULTATS 2018	7
6.1 ALIMENTATION DU FONDS	7
6.2 COMPTABILITÉ 2018	8
7 AVANCEMENT DES PROJETS RHÔNE	9
8 CONCLUSIONS	10

Annexes

1. Fiches mesures
2. Engagements partenaires
3. Comptabilité complète
4. Avant-projet Vers-Vaux - Plans

2 INTRODUCTION

Le Fonds Vitale Environnement, a été constitué par SIG en 2002 dans le cadre du produit Electricité Vitale Vert. Il a pour mission de mettre en œuvre des mesures d'améliorations écologiques dans le bassin versant du Rhône genevois. Le fonctionnement de ce fonds est régi par les directives de l'Association pour une énergie respectueuse de l'environnement (VUE)

La certification du barrage de Chancy-Pougny en 2014, implique la création d'un Fonds par la Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny (SFMCP).

Pour ne pas multiplier les fonds, SIG et SFMCP ont signé en 2017 une convention instituant un fonds unique : le Fonds Vitale Environnement. L'ouvrage de Chancy-Pougny étant binational, la nouvelle composition du Comité du Fonds intègre des membres des autorités et des associations françaises.

3 ETAT DES CERTIFICATIONS

3.1 Etat des certifications

En 2018, aucun barrage n'a fait l'objet d'une recertification, en revanche en 2019 les barrages de Vessy et de Chancy-Pougny devront être recertifiés.

Seujet	1ère certification en 2002, renouvelée en 2007, 2012 et 2017 Prochaine certification en 2022
Vessy	1ère certification en 2008, renouvelée en 2014 Prochaine certification en 2019
Chancy-Pougny	1ère certification le 25.09.2014. Prochaine certification en 2019

Tableau 1 : Etat des certification et échéance des recertifications

Pour mémoire

STEP Aïre	1ère certification en 2008 Certification non renouvelée au 01.01.2013
Barrage ESTIER	1ère certification en 2008 Certification non renouvelée au 01.01.2014

Tableau 2 : Anciens ouvrages certifiés

La recertification du barrage de Chancy-Pougny prévue en 2019 représente un enjeu de taille pour l'approvisionnement du Fonds Vitale Environnement. En effet, la vente d'électricité Vitale Vert produite par ce barrage représente un apport annuel moyen de CHF 1'500'000.

Le barrage de Verbois, qui produit environ 466 GWh/an, n'est pas certifié Naturemade star

4 LE FONDS DEPUIS SA CRÉATION

4.1 Approvisionnement du Fonds depuis 2002

Depuis 2002, le montant cumulé versé au Fonds atteint **CHF 10'339'474**

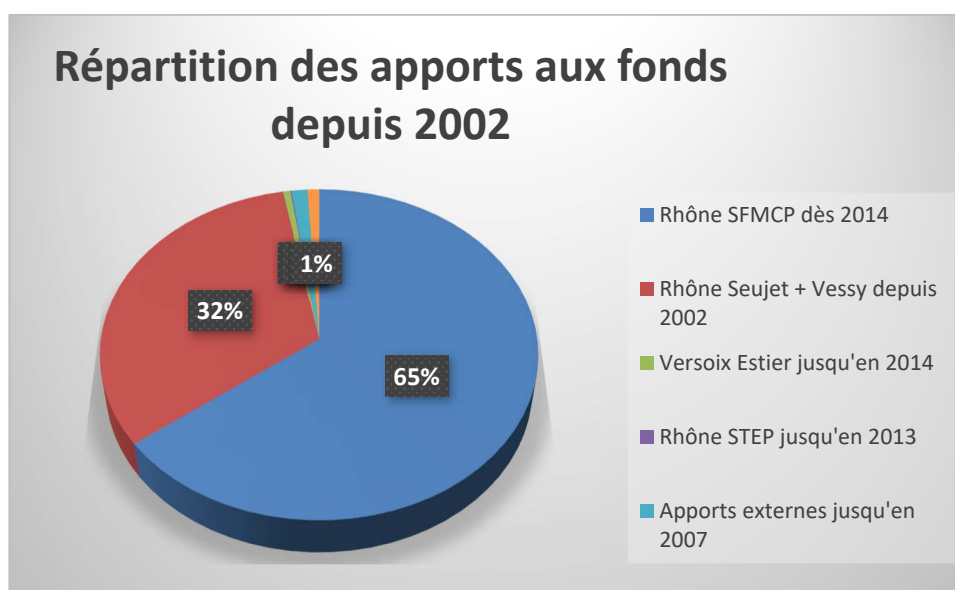


Figure 2 : répartition des apports du Fonds depuis 2002

4.2 Projets soutenus depuis 2003

Le tableau ci-après synthétise l'état des 89 mesures classées par année d'adoption par le Fonds.

Statut mesure	Total	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Abandonnée	13	1		1	1	4	1	2	2					1				
Mesure en cours	24					1					1		2	7	3	3	3	4
Terminée	56	3	5	5	11	4	7	3	3	5	3	2		1	3	1		
Totaux	93	4	5	6	12	9	8	5	5	5	4	2	2	9	6	4	3	4

Tableau 3 : bilan des mesures partenaire depuis 2003

Le montant total des dépenses par le Fonds de 2003 à 2018 pour des projets d'amélioration écologique est de CHF 3'932'080.

5 ACTIVITÉS DU COMITÉ DU FONDS EN 2018

5.1 Séances

Durant l'exercice 2018, le comité du Fonds Vitale Environnement s'est réuni en séances plénières à 4 reprises, soit les

- 19 mars 2018
- 28 mai 2018
- 24 septembre 2018
- 12 décembre 2018

5.2 Clôture

2016-M01 Barrière petite faune entre Loëx et Chatillon		
07.12.2015	Crédit initial	60'000.00
19.03.2018	Mesure clôturée	60'000.00 0.00

La mesure consiste à la mise en place de clôture le long de l'autoroute permettant à la petite faune de se déplacer en sécurité.

5.3 Abandon

2015-M08 Les îles flottantes		
15.06.2015	Crédit initial	12'500.00
05.12.2016	Crédit complémentaire 1	20'000.00
19.03.2018	Mesure abandonnée	
		32'500.00 0.00

Suite à l'étude préalable pour la mise en œuvre d'îles végétalisées au droit du barrage du Seujet, il a été proposé au Comité du Fonds de poursuivre la mesure en réalisant un îlot test courant 2019. N'ayant pas un intérêt biologique suffisant, la réalisation de cette mesure n'a pas été approuvée.

5.4 Nouvelles mesures

2019-M01 Cages piscicoles contre les piscivores		
19.03.2018	Crédit initial	10'000.00
2019-M02 Renaturation de l'étang du Château de Divonne		
19.03.2018	Crédit initial	147'000.00
2019-M03 Seuil Baumgartner - Restauration continuité écologique		
28.05.2018	Crédit initial	30'156.00
2019-M04 Maison de la Rivière - Exposition Hainard		
28.05.2018	Crédit initial	40'000.00

5.5 Crédits complémentaires

2012-M04 Espace naturel protégé APPB du Vuache		
01.01.2012	Crédit initial	21'000.00
15.06.2015	Crédit complémentaire 1	10'000.00
24.09.2018	Crédit complémentaire 2	50'000.00
		81'000.00

2015-M07 101 étangs		
15.06.2015	Crédit initial	35'000.00
05.12.2016	Crédit complémentaire 1	20'000.00
12.06.2017	Crédit complémentaire 2	41'250.00
10.12.2018	Crédit complémentaire 3	111'700.00
		207'950.00

2016-M04 Suppression des renouées à Vessy		
07.03.2016	Crédit initial	43'000.00
19.03.2018	Crédit complémentaire 1	33'996.00
		76'996.00

Le montant total dépensé en 2018 pour des projets de partenaires est de CHF 398'698.58.

Les fiches explicatives de toutes les mesures en cours se trouvent en annexe 1.

5.6 Visites de mesures sélectionnées

Lors de sa visite annuelle qui s'est déroulée en mai 2018, le Comité du Fonds s'est rendu sur le site d'une mesure nouvellement votée. Il s'agit de la renaturation de l'étang du Château à Divonne-les-Bains, portée par l'association AQUAVERSOIX.

Cette mesure consiste en :

- La Réhabilitation de l'étang du Château pour créer un bassin de grossissement naturel (truites fario de souche locale et ombre)
- Transformer le ruisseau des Meules (sortie de l'étang du Château) et l'utiliser en tant que ruisseau pépinière
- Réguler les besoins en eau du tronçon aval durant les périodes d'étiage
- Préparer l'implantation future d'une micro-écloserie

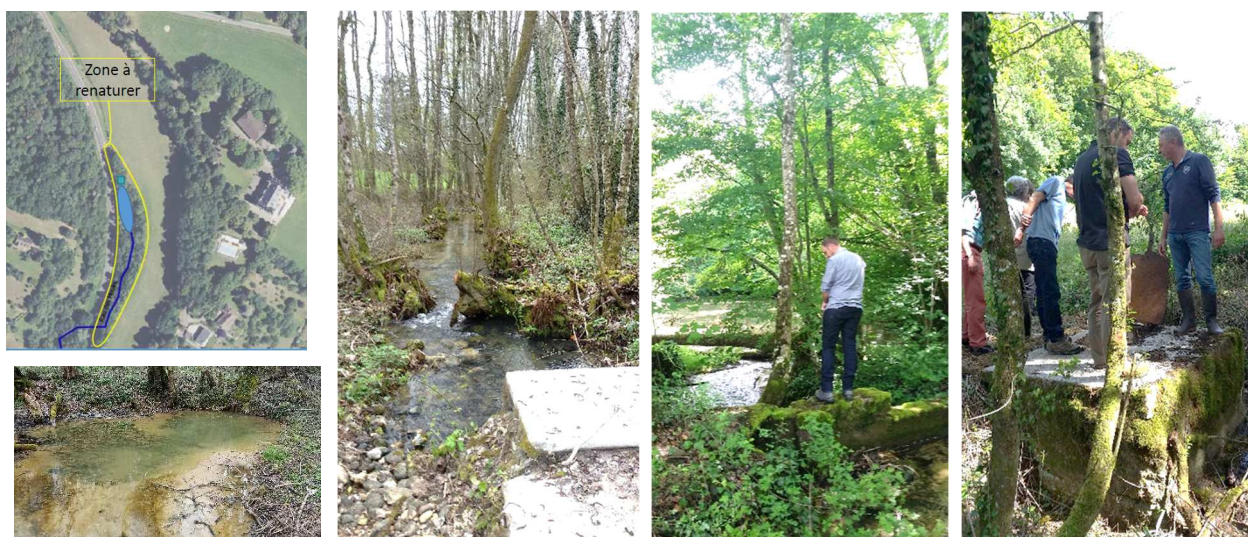


Photo 1 à 5 : sortie du Comité du Fonds sur le futur chantier de l'étang du Château, Divonne-les-Bains

Le chantier a débuté en 2018 et devrait se terminer en début d'année 2019.

6 RESULTATS 2018

6.1 Alimentation du Fonds

En 2018, le Fonds a été alimenté par les ventes du produit Electricité Vitale Vert, à hauteur de 1 ct. par kWh provenant de centrales hydroélectriques certifiées Naturemade star.

En 2018, les ouvrages de production électrique certifiés Naturemade star ont rapporté au Fonds :

Alimentation du Fonds Vitale Environnement 2018	Electricité NMS produite MWh	Electricité NMS Vendue MWh	Alimentation fonds Ventes NMS CHF
Seujet	18'122.757	18'122.757	181'227.57
Vessy	1'308.894	1'308.894	13'088.94
SFMCP	257'592.387	151'198.315	1'511'983.15
Total	277'024.038	170'629.966	1'706'299.66

Tableau 6 : alimentation du Fonds en certificats NMS

En 2018, il subsiste une différence de CHF 19'574.46 entre le tableau ci-dessus délivré en mars 2019 et les montants de la comptabilité clôturée en janvier 2019. Ce montant correspond à la note de crédit établie en faveur de SFMCP éditée par la comptabilité le 11 mars 2019.

En effet, le Fonds est alimenté mensuellement sur la base d'acomptes, basé sur les prévisions de ventes. Lors du bouclage annuel de la facturation clients en début d'année n+1, l'écart en plus ou en moins par rapport aux acomptes versés fait l'objet d'une facture complémentaire ou d'une note de crédit.

Sur la base d'une production moyenne depuis 2015 de 250 GWh/an de courant certifié, il reste un potentiel de vente d'Electricité Vitale Vert d'environ 80 000 MWh par an, soit 15'000 à 20'000 ménages environ.

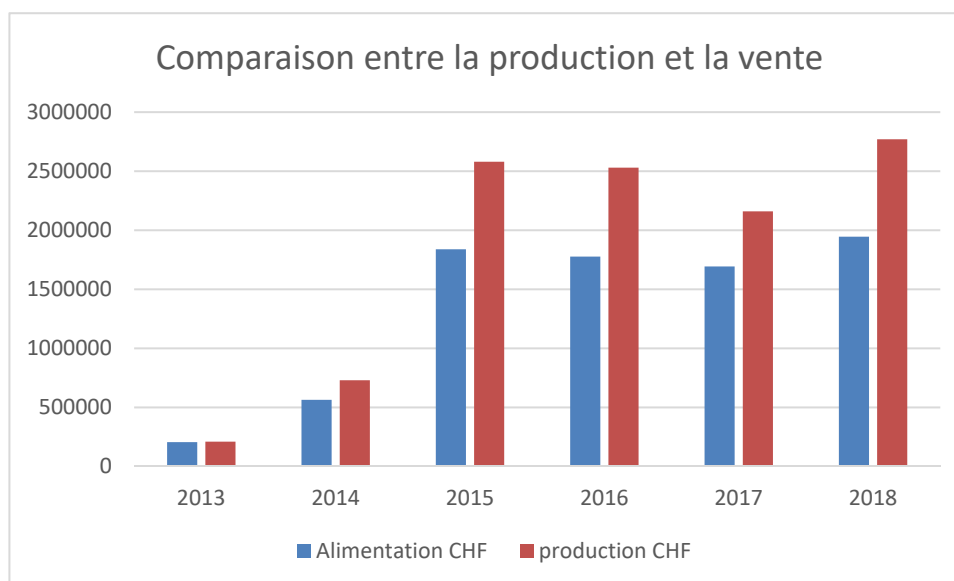


Tableau 7 : Comparaison entre la production et la vente d'énergie certifiée

6.2 Comptabilité 2018

Depuis la constitution du Fonds unique pour SIG et SFMCP, un compte a été ouvert auprès de la BCGE.

Liquidités sur le compte de la BCGE au 31.12.2018		CHF 5'654'936
Total produit certificats vendu en 2018		CHF 1'945'235.46
- Apport SFMCP		CHF 1'531'558.61
- Apport Seujet + Vessy		CHF 194'413.67
- Produit des certificats NMS de SFMCP vendu en 2017 mais comptabilisés sur l'exercice 2018		CHF 219'264.18
Total des charges en 2017 :		CHF 507'199
- Prestations pour des tiers :	CHF 429'187	
- Charges administratives :	CHF 75'885	
- Frais de banque :	CHF 2'126	
Bénéfice au 31.12.2018 :		CHF 1'438'036

Les engagements au 31.12.2018 (projets votés pas encore facturés) se montent à

Projets de partenaires	CHF 958'610.60 (annexe 2)
Projets Rhône	CHF 629'996.50
Total	CHF 1'588'607.10

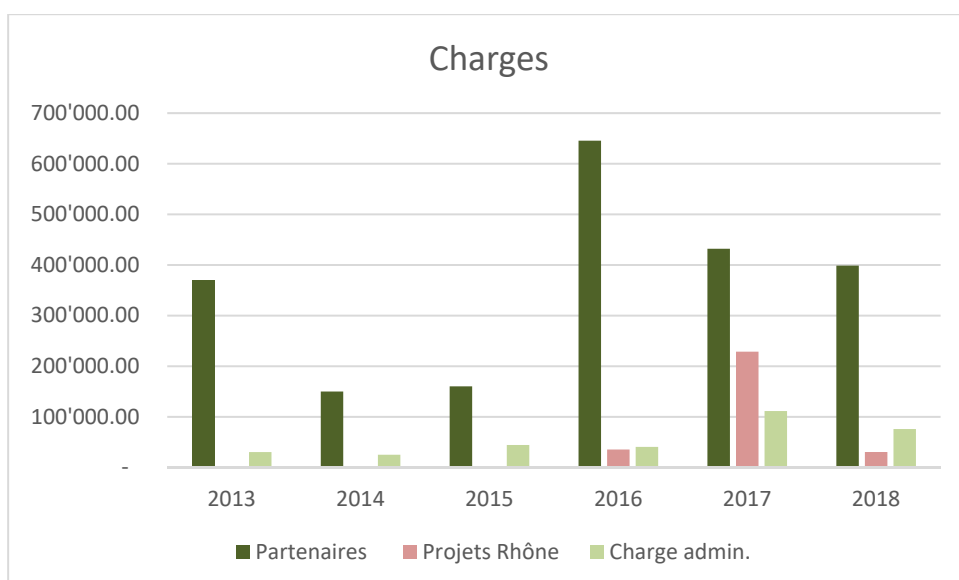


Tableau 8 : Evolution des charges du Fonds depuis 2013

La comptabilité complète est présentée à l'annexe 3.

7 AVANCEMENT DES PROJETS RHÔNE

En 2017, trois projets phares ont été voté par le Comité du Fonds:

- ⇒ Désenrochement du virage en rive gauche du canal de fuite à l'aval du barrage de Verbois
- ⇒ Etude foncière dans le cadre de la réactivation de la zone alluviale de Vers-Vaux
- ⇒ Arasement de l'île et réactivation du bras mort de Vers-Vaux

Le pilotage de ces projets a été confié à SIG-IPO

2017 R01 Décanalisation du virage en rive gauche – aval Verbois :

L'étude préalable est terminée depuis fin 2017. La poursuite de ce projet au stade d'étude détaillée est reportée en 2019. En effet il est préférable d'attendre les résultats de l'étude préalable de l'assainissement des éclusées, ainsi que la validation des mesures proposées par l'OFEV. Cette étude est en consultation auprès de l'OFEV depuis juin 2018 et des échanges doivent encore avoir lieu en 2019. Dès la prise de position de l'OFEV sur les mesures d'assainissement à mettre en œuvre pour l'assainissement des éclusées, le projet d'étude détaillée de la décanalisation de la rive gauche en aval de Verbois pourra être lancé.

2017- R02 Etude foncière dans le cadre de la réactivation de la zone alluviale de Vers-Vaux:

Ce projet sera lancé mi 2019, en effet le projet prioritaire concernait l'arasement de l'île de Vers-Vaux et l'amélioration du fonctionnement de la lône actuelle.

2017- R03 Arasement de l'île de Vers-Vaux et amélioration du fonctionnement de la lône :

L'appel d'offre sur invitation pour l'étude détaillée et le concept d'aménagement de l'île de Vers-Vaux a été lancé en février 2018. Le projet a été adjudgé au bureaux GREN et Perenzia.

Plusieurs variantes ont été présentées au comité de projet, composé de SIG et de représentants des administrations cantonales.

La variante arasement partiel et maintien d'îlots végétalisés de bois tendre a été retenue. Cette variante permet :

- De redonner une dynamique alluviale au site en favorisant des écoulements
- Maintenir une végétation pionnière sur des matériaux graveleux
- Augmenter l'inondabilité du site
- Diversifier les habitats de la lône
- Permettre un auto curage de la lône

Planning :

- | | |
|--|----------------|
| - Adjudication | Avril 2018 |
| - Rapport étude détaillée | Septembre 2018 |
| - Demande d'autorisation de construire | Octobre 2018 |
| - Autorisation de construire | Avril 2019 |
| - Abattages | Août 2019 |
| - Travaux | Sept-oct. 2019 |
| - Fin des travaux | Décembre 2019 |

Le plan de projet est consultable à l'annexe 4.

8 CONCLUSIONS

Un des grands enjeux pour la période fin 2018 et 2019 est la recertification du barrage de Chancy-Pougny. En effet, l'obtention de ce label pour la future période de certification 2019-2024 conditionne la pérennité financière du Fonds Vitale Environnement et par conséquent le financement de projets portés par des partenaires de même que la concrétisation des projets Rhône.

Ces projets devront être étroitement coordonnés avec les projets d'assainissement des barrages hydroélectriques selon la LEaux.

En parallèle, un montant minimum de CHF 250'000.- est réservé aux projets portés par des partenaires désireux de développer des projets environnementaux qui participent à l'amélioration écologique du bassin versant du Rhône genevois. Une vingtaine de mesures sont en cours et chaque année de nouvelles demandes sont faites au Fonds.

Le rapport annuel 2018 a été approuvé par les membres du Comité du Fonds Vitale Environnement.

Fabio Heer
Président du Fonds

Estelle Lecomte
Secrétaire du Fonds

Annexe 1 : fiches des mesures

Bassin versant du Rhône	Bouclément le 10.05.2017	Statut de la mesure : terminée
-------------------------	--------------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	Direction générale de l'eau (DGEAU)
Responsable projet	Marianne Gfeller
Maître (s) d'œuvre	CERA, GREN sàrl, Urbaplan
Description de la mesure	<p>Le projet se situe à la Plaine entre le Rhône, la voie CFF et la douane, sur la commune de Dardagny. Cet ancien site industriel a fait l'objet d'un PAQ comportant plusieurs volets dont celui de la renaturation de la zone. Les objectifs du projet de renaturation sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer des plans d'eau comme milieu annexe au Rhône - Renforcer le réseau écologique le long du cordon riverain du Rhône - Créer une interface plus naturelle entre le Rhône et la terrasse alluviale - Conserver, voir développer les populations d'espèces remarquables (menacées, rares) présentes sur le site. - Favoriser l'installation ou le développement d'espèces rares et/ou menacées présentes à proximité - Proposer des zones de reproduction, de grossissement et de refuge pour les poissons <p>Le Fonds a participé à une partie du financement de la réalisation de la zone nature (lône, milieux humides).</p>

2007-M02 Renaturation de la Plaine		Total
01.01.2007	Crédit initial	100'000.00
01.01.2008	Crédit complémentaire 1	100'000.00
01.01.2009	Crédit complémentaire 2	50'000.00
01.01.2010	Crédit complémentaire 3	100'000.00
07.12.2015	Crédit complémentaire 4	150'000.00
10.05.2017	Clôture de la mesure	0.00
10.05.2017	Total alloué TTC	500'000

Etat atteint	<p>Tous les aménagements « nature » ont été mis en place sur le site :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une lône le long de la berge du Rhône - Création d'une butte à hirondelle - Création de marres de faible profondeur, temporaires - Aménagement du plan d'eau dédié à la nature - Création de murgiers et crapauduc
	

Catégorie VUE	Objectifs VUE	Valeur/unité	Valeur	Valeur financière
Création de nouveaux cours d'eau	Etang / Lône	Are(s)	51	500'000

Bassin versant du Rhône (France)	Engagement : 2015	Statut de la mesure : en cours
----------------------------------	-------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	Syndicat intercommunal d'aménagement du Vuaches (SIAV)
Responsable projet	Stéphane Patry
Maître (s) d'œuvre	SIAV
Description de la mesure	<p>Les Teppes de Repentance se situent sur la commune de Viry. Le site fait l'objet d'un arrêté de biotope depuis une dizaine d'années du fait de sa remarquable richesse floristique et de sa faune entomologique. On y trouve des pelouses temporaires humides à molinie et à brome, des formations semi-arides à brome et des pinèdes sur argile. Ces milieux abritent un cortège important d'espèces, parmi lesquelles plusieurs sont protégées.</p> <p>Un plan de gestion a été mis en place de manière à maintenir ces milieux et maintenir la qualité du site. Un non entretien impliquerait un appauvrissement progressif d'un point de vu paysager et naturaliste du site.</p> <p>Les mesures d'entretien consistent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A éliminer les arbustes au sein des clairières précédemment ouvertes, des bosquets supprimés (prunelliers essentiellement) et de la zone humide, - A contrôler les marges de bosquets constitués, - A maintenir les mares dans un état semi-végétalisé par ratissage des characées avec évacuation en bordure immédiate de la mare. - A réaliser des passerelles en bois - A baliser des sentiers équestres <p>Un suivi des habitats a également été mis en place.</p> <p>Le SIAV a démarché le Fonds pour participer à une partie du financement du projet de restauration de l'espace naturel protégé du APPB du Vuache.</p>

2012-M04 Espace naturel protégé APPB du Vuaches		TTC
	Crédit initial	21'000
15.06.2015	Crédit complémentaire 1	10'000
24.09.2018	Crédit complémentaire 2	50'000
	Total	81'000

Etat atteint	Toutes les interventions prescrites dans le plan de gestions ont été réalisées, de même que les suivis de la faune et de la flore. Des animation nature ont également été organisées pour le public et spécialement pour les enfants.
	Une nouvelle série de mesures a été votée ainsi que l'ajout de cinq nouveaux sites qui comprend l'embouchure

Catégorie VUE	Objectifs VUE	Valeur/unité	Valeur	Valeur financière
Revitalisation des habitats terrestres	Zones de faible profondeur	Ares		
Revitalisation des habitats terrestres	Milieux secs et pionnier	Ares		
Divers	Formation		Actions	
Divers	Communication		Actions	

Bassin versant du Rhône (GE/VD)	Engagement : 05.12.2016	Statut de la mesure : en cours
---------------------------------	-------------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	Association pour la sauvegarde du Léman (ASL)
Responsable projet	Olivier Goy
Maître (s) d'œuvre	ASL
Description de la mesure	<p>L'ASL a décidé de mettre en place des actions de lutte contre la Renouée du Japon, sur les rives genevoises du lac dans un premier temps, qui se base sur un inventaire réalisé par la DGAN et mis à jour par l'ASL. Ce sont 53 stations répertoriées au printemps 2013. Depuis 2016, l'ASL est au bénéfice d'un financement d'une part du montant total de la mesure par le Fonds Vitale Environnement.</p> <p>Les interventions consistent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En 6 interventions par site et par année en moyenne - Les renouées sont soit arrachées soit coupées - Des mesures de biomasse sont réalisées sur certains sites - La mobilisation d'une quinzaine de bénévoles <p>L'ASL propose également des actions de communication auprès des communes, des riverains et des acteurs du pourtour du lac Léman. Des journées d'arrachage sont organisées avec des entreprises ou des stagiaires pour sensibiliser le plus grand nombre de personnes sur la problématique des plantes invasives. Des outils de communication sont souvent mis à jour, tels que flyers et panneaux explicatifs.</p>

2014-M01 Halte aux renouées		TTC
	Crédit initial	35'570.00
08.12.2014	Crédit complémentaire 1	47'750.00
05.12.2016	Crédit complémentaire 2	30'000.00
19.03.2018	Crédit complémentaire 3	36'975.00
10.12.2018	Crédit complémentaire 4	21'925
	Total	172'220

Etat atteint	<p>Depuis 2013, les actions ont montré de bons résultats sur la diminution des invasives sur certains secteurs et surtout le retour d'espèces indigènes. L'association manque de données précises sur les volumes de plantes arrachées pour les premières campagnes de terrain. Depuis 2017, un suivi de la biomasse a été entrepris, il représente 24 mesures de suivi du volume sur 8 stations.</p> <p>La communication réalisée depuis le début de la mesure a permis de sensibiliser et de démarcher les riverains par l'envoi de courrier (environ 500), également les communes (via un questionnaire) et les professionnels (courrier à 480 paysagistes). Un flyer et des panneaux d'information ont également été réalisés.</p>
--------------	--

Catégorie VUE	Objectifs VUE	Valeur/unité	Valeur	Valeur financière
Divers	Lutte contre les néophytes	Programme	6 ans	CHF 150'295
Divers	Information / communication			

Bassin versant du Rhône (GE)	Engagement le 28.05.2014	Statut de la mesure : en cours
------------------------------	--------------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	Commune de Bernex
Responsable projet	Bernard Lugin
Maître (s) d'œuvre	Commune de Bernex
Mandataire	GREN
Description de la mesure	<p>Le projet de renaturation du ruisseau de Merley émane du plan directeur communal qui présente le ruisseau comme ayant une grande importance communale au niveau de la biodiversité, notamment grâce à ses milieux humides annexes et à ses cordons boisés.</p> <p>En 2016, une étude pour l'amélioration biologique du ruisseau de Merley a été réalisée par le bureau GREN et financée par la commune, le Canton et le Fonds Vitale Environnement.</p> <p>L'étude montre trois mesures pour l'amélioration du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Curage du bassin de Cavoitane - Création d'une zone humide en amont du bassin de Cavoitane - Entretien des berges boisée et reprofilage des berges <p>La phase d'étude étant terminée, la commune de Bernex fait une nouvelle demande auprès du Fonds pour une participation à une part du financement du montant imputable à la phase de travaux qui se réalisera en 2018.</p>

2014-M02 Renaturation du ruisseau de Merley		TTC
28.05.2014	Crédit initial	35'000
18.09.2017	Crédit complémentaire 1	99'500
	Total	134'500

Catégorie VUE	Objectifs VUE	Valeur/unité	Valeur	Valeur financière
Revitalisation de cours d'eau	cours de la rivière	mètres linéaires		

Bassin versant de l'Arve	Engagement le 08.12.2014	Statut de la mesure : en cours
--------------------------	--------------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	SIG
Responsable projet	Pour SIG Carole Nawratil de Bono pour le KARCH Jaques Thiébaud
Maître (s) d'œuvre	SIG, le KARCH et le bureau Cottier
Description de la mesure	SIG en partenariat avec le KARCH souhaite réaliser un passage à salamandres sous la route de Vernier qui enjambe le ruisseau de la Tour-de-Pinchat. Un premier projet de passage à salamandres, réalisé en collaboration avec le KARCH a fait l'objet d'une demande d'autorisation de construire auprès des services de l'Etat. Le projet s'est vu attribué un préavis négatif car ce dernier ne garantissait pas en l'état le passage des crues du cours d'eau. C'est la raison pour laquelle SIG a mandaté le bureau Cottier pour réaliser l'étude hydraulique du projet.

2015-M01 passage à salamandres		TTC
08.12.2014	Crédit initial	15'000
10.05.2017	Crédit complémentaire 1	24'300
	Total	39'300

Bassin versant de l'Arve et du Rhône	Engagement le 03.03.2015	Statut de la mesure : en cours
--------------------------------------	--------------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	Lise Barbu
Responsable projet	Lise Barbu
Maître (s) d'œuvre	
Description de la mesure	<p>Le présent projet consiste en une étude permettant de favoriser la biodiversité des abeilles sauvages dans les zones alluviales sur le territoire genevois. Dans un contexte de déclin des espèces pollinisatrices, les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place et le suivi de mesures de conservation - L'établissement d'un état des lieux de la biodiversité des abeilles sauvages existantes - La sensibilisation de la population à cette problématique <p>Les deux sites d'études sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'usine hydroélectrique de Vessy sur l'Arve - La Jonction sur le Rhône <p>Chaque site a fait l'objet d'une analyse précise afin de proposer des mesures de terrains permettant de favoriser le développement de populations d'abeilles sauvages. Le but final étant de proposer à SIG la mise en œuvre des mesures préconisées dans le cadre de l'étude.</p>

2015-M02 Abeilles sauvages		TTC
08.12.2014	Crédit initial	35'000
05.12.2016	Crédit complémentaire 1	10'000
	Total	45'000

Bassin versant du Rhône	Engagement le 15.07.2016	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	--------------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	Usine hydroélectrique Jean ESTIER SA
Responsable projet	Thibaud Estier (ou Bruno Estier)
Maître (s) d'œuvre	COREALIS
Description de la mesure	<p>Le projet propose d'étudier et de mettre en œuvre des mesures permettant d'optimiser le débit résiduel dans le tronçon court-circuité par l'usine hydroélectrique de Jean Estier sur la Versoix.</p> <p>Les objectifs étudiés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maximiser le débit résiduel du tronçon court-circuité (favoriser le lit-mère en toute situation, au-delà du débit réservé légal de la concession) ; - Concentrer autant que possible les débits de surverses vers l'entrée de la passe à poissons et du chenal piscicole en évitant des appels d'eau intempestifs causés par différents points de surverses le long du tronçon à débit résiduels ; - Garantir une maîtrise des débits et niveaux en tout temps grâce à l'automatisation des vannes ; - Favoriser le transit des matériaux charriés au travers du barrage.

2015-M03 optimisation du débit résiduel au barrage Estier sur la Versoix		TTC
08.12.2014	Crédit initial	30'000

Bassin versant du Rhône	Engagement le 22.03.2016	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	--------------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	SIG-SFMCP
Responsable projet	Carole Nawratil de Bono
Maître (s) d'œuvre	COREALIS
Description de la mesure	<p>Le projet FISHLAB est un suivi par caméra en temps réel des passes à poissons des barrages du Seujet, de Verbois et de Chancy-Pougny. De manière globale le projet consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'évaluation de l'état général de l'hydrosystème selon le SMG (indicateurs piscicoles adaptés au Rhône) ; - Contribuer à déterminer les effectifs piscicoles par espèces et leur dynamique ; - Affiner les connaissances de comportements migratoires intra-spécifiques (bancs/isolés, heures de passage, caractéristiques spatio-temporelles des pics) ; - Evaluer les effets des abaissements liés à la gestion sédimentaire du Rhône, non seulement sur la migration mais également indirectement sur les stocks piscicoles. <p>Et de manière plus spécifique à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Echantillonner une période donnée à 100% - Documenter les fréquentations simultanées des différents ouvrages piscicoles en gardant une trace (photographique pour un passage isolé, vidéo pour un passage en banc) ; - Réduire la mortalité par rapport à un suivi par nasse ; - Réduire les coûts par rapport à un suivi par nasse ; - Mettre en relation les périodes de passage avec les conditions d'attractivité des dispositifs ; - Offrir une restitution quasiment en temps réel des résultats du suivi via internet ; - S'affranchir du besoin de construire et d'entretenir une chambre d'observation couplée à un bassin.

2015-M09 suivi FISHLAB		TTC
22.03.2016	Crédit initial	130'000
02.08.2017	Crédit complémentaire 1	30'000
19.09.2017	Crédit complémentaire 2	64'800
	Total	224'800

Etat atteint	<p>Dès 2016, la passe à poissons du barrage de Chancy-Pougny a été équipée d'une caméra. L'ouvrage piscicole de Verbois a été équipé du système en mai 2016 et celui du barrage du Seujet en septembre 2016. Cette phase a fait l'objet d'un financement par le Fonds. Dès 2017, le Fonds finance le suivi FISHLAB relatif au barrage de Chancy-Pougny.</p>
--------------	---

Bassin versant du Rhône	Début de la mesure 15.06.2015	Statut de la mesure : en suspend
-------------------------	-------------------------------	----------------------------------

Partenaire de la convention	SIG
Responsable projet	Carole Nawratil de Bono
Maître (s) d'œuvre	
Description de la mesure	En 2006 et dans le cadre des mesures de compensation au renouvellement de la concession du barrage de Verbois, l'îlot de Verbois a été réalisé. Le suivi du site montre que les barrières flottantes mises en place pour empêcher les déchets de se déposer dans la roselière n'est pas efficace. C'est la raison pour laquelle une étude de faisabilité pour la mise en place d'une protection de la roselière en génie biologique a été menée. Ce projet est pour l'instant suspendu car il pourrait entrer en conflit avec une des mesures préconisées dans le cadre de la planification cantonale d'assainissement du barrage de Verbois.

2015-M06 Aménagement biologique et paysager en rive droite du barrage de Verbois	TTC
07.12.2015	Crédit initial pour l'étude de faisabilité
	10'000

Bassin versant du Rhône	Engagement : 15.06.2015	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	-------------------------	--------------------------------

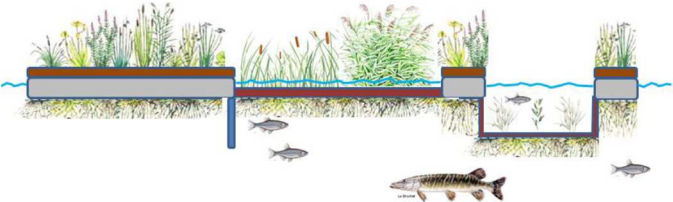
Partenaire de la convention	KARCH
Responsable projet	Jacques Thiébaud
Maître (s) d'œuvre	KARCH
Description de la mesure	<p>Depuis les années 1980, de nombreux efforts ont été faits pour les zones humides de grande et de moyenne surface. Cependant les plans d'eau de taille modeste restent rares et déconnectés les uns des autres. Ils participent cependant de manière significative à la mise en réseau des différentes espèces liées à l'eau, dont les batraciens et les libellules. Le projet 101 étangs s'inspire du projet KARCH Suisse et vise à créer 101 étangs sur le bassin Genevois. Pour rappel, en Suisse on considère que plus de 90% de plans d'eau ont disparu depuis 150 ans.</p> <p>Le projet 101 étangs consiste à mettre en œuvre des plans d'eau de différentes tailles le long des corridors biologiques pour les amphibiens répertoriés sur le canton de Genève. En collaboration avec des propriétaires privés qui ont accepté de mettre à disposition une partie de leur terrain pour accueillir un étang sur leur parcelle, le KARCH se charge de la mise en œuvre des petits plans d'eau et informe les propriétaires sur l'entretien de ces petits plans d'eau.</p>

2015-M07 101 étangs		TTC
07.12.2015	Crédit initial pour l'étude de faisabilité	35'000
05.12.2016	Crédit complémentaire 1	20'000
12.06.2017	Crédit complémentaire 2	41'250
10.12.2018	Crédit complémentaire 3	111'700
	Total	207'950

Etat atteint			
	<p>Au total ce sont 24 étangs qui ont été installés en 2016. Vu la forte demande du public pour mettre en œuvre de plus grands plans d'eau le projet a dû être adapté pour aller dans ce sens. Trois étangs ont été réalisés en 2017. Une vingtaine d'étangs sont en attente d'être construits.</p> <p>Un premier suivi réalisé en 2017, montre que les étangs sont recolonisés par les espèces d'amphibiens ciblés par le projet.</p>		

Catégorie VUE	Objectifs VUE	Valeur/unité	Valeur	Valeur financière
Formation de réseau	Couloir pour les amphibiens	Pièce		
Création de nouveaux cours d'eau	Etang	Ares		

Bassin versant du Rhône	Engagement : 15.06.2015	Statut de la mesure : abandonnée 2018
-------------------------	-------------------------	--

Partenaire de la convention	SIG
Responsable projet	Carole Nawratil de Bono
Maître (s) d'œuvre	COREALIS
Description de la mesure	<p>Le projet « îles flottante » consiste à étudier la faisabilité de mettre en œuvre des radeaux flottants dans le Rhône urbain en amont et en aval du barrage du Seujet. Ces radeaux flottants végétalisés constituent de nouveaux écosystèmes favorables aux espèces de faune et de flore aquatiques riveraines, tout en offrant à la population une diversification paysagère au centre-ville. Plusieurs contraintes doivent être analysées pour définir où se trouvent les meilleurs emplacements pour réaliser ces structures végétalisées.</p> 

2015-M08 étude préalable îles flottantes		TTC
07.12.2015	Crédit initial pour l'étude de faisabilité	12'500
05.12.2016	Crédit complémentaire 1	20'000
	Total	32'500


Etat atteint	
--------------	--

Catégorie VUE	Objectifs VUE	Valeur/unité	Valeur	Valeur financière
Divers	Mesures spéciales pour le maintien de la diversité			

Bassin versant du Rhône	Bouclément 19.03.2018	Statut de la mesure : terminée
-------------------------	-----------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	KARCH
Responsable projet	Jacques Thiébaud
Maître (s) d'œuvre	KARCH
Description de la mesure	Les batraciens, mais également les reptiles et la petite faune présents sur les sites du Bois des Mouilles ou de Châtillon sont entravés depuis 1993 par la présence de l'autoroute de contournement entre les deux secteurs. Des espèces prioritaires comme le sonneur à ventre jaune, le lézard vert et la grenouille agile sont présents sur le site. La mesure consiste en la mise en place de barrières le long de l'autoroute A1, sur la commune de Bernex permettant de rediriger la petite et moyenne faune vers des secteurs où elle peut traverser.

2016-M01 Barrière petite faune entre Loëx et Châtillon		TTC
07.12.2015	Crédit initial	60'000.00
19.03.2018	Mesure clôturée	60'000.00

Etat atteint	
--------------	--

Catégorie VUE	Objectifs VUE	Valeur/unité	Valeur	Valeur financière
Formation de réseau	Passages à amphibiens et à petite faune	Pièces	1215 mètres	60'000
Divers	Information/communication	Action		

Bassin versant du Rhône	Engagement 07.12.2015	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	-----------------------	--------------------------------


Partenaire de la convention	THONON AGGLOMERATION
Responsable projet	Marine Gleize
Maître (s) d'œuvre	
Description de la mesure	<p>Le projet consiste à améliorer certains sites de la forêt de Planbois en Haute-Savoie, sur la commune de Sciez sur Léman, permettant le maintien des milieux qui abritent le Glaïeul des marais qui est sans nul doute une des espèces protégées les plus menacées du fait de la disparition des milieux qui l'accueille, les prairies humides à molinie.</p> <p>Les objectifs de ce projet consistent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. A préserver et entretenir l'habitat du Glaïeul des marais 2. D'évaluer l'état de conservation de la population de Glaïeul et de son habitat 3. De valoriser les sites tout en assurant la conservation de l'habitat des espèces 4. De se donner les moyens de faire respecter la réglementation 5. D'animer la gestion du site dans son contexte local

2016-M02 préservation du Glaïeul des marais forêt de Planbois		TTC
07.12.2015	Crédit initial	20'000

Bassin versant du Rhône	Engagement 07.12.2015	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	-----------------------	--------------------------------



Partenaire de la convention	GOBG en collaboration avec la DGAN
Responsable projet	Cédric Pochelon
Maître (s) d'œuvre	SCRASA
Description de la mesure	<p>Les milieux favorables à la nidification de l'hirondelle de rivage se font de plus en plus rares sur le canton de Genève.</p> <p>Les milieux naturels tels que les berges érodées des grands cours d'eau se faisant de plus en plus rares l'hirondelle de rivage s'est établie dans les exploitations de graviers du canton.</p> <p>Le projet consiste donc à mettre en place des structures artificielles (buttes en matériaux sablonneux) proches des sites d'exploitation de gravier et proches du Rhône pour augmenter le potentiel de nidification de cette espèce à Genève.</p>

2016-M03 Buttes à hirondelles		TTC
07.12.2015	Crédit initial	62'000
12.06.2017	Crédit complémentaire 1	62'000
	Total	124'000

Etat atteint	<p>En 2016, la première butte à hirondelle a été mise en place dans la réserve de la Passe de Peney. En 2017, la butte a été « rafraîchie », c'est-à-dire que les faces ont été reprofilées à la verticale en vue d'accueillir des couples d'hirondelles des rivages. Environ 4 à 6 couples ont occupé la butte de la passe de Peney en 2017.</p> <p>En avril 2018, un reprofilage est prévu et le suivi se poursuivra.</p>	
--------------	---	---

Bassin versant du Rhône		Début de la mesure 7.03.2015	Statut de la mesure : en cours
Partenaire de la convention	SIG		
Responsable projet	Carole Nawratil de Bono		
Maître (s) d'œuvre	SITEL		
Description de la mesure	<p>Le site de Vessy se trouve sur l'Arve. Par chance ce secteur de l'Arve n'est pas totalement envahi par la renouée du Japon. Seul quelques foyers sont présents notamment en rive droite au droit de la passe à poissons et en rive gauche au droit de l'usine hydroélectrique de Vessy. Pour pallier l'agrandissement de ces foyers, un entretien ciblé et des mesures de lutte contre la renouée ont été mis en œuvre. Il consiste en l'arrachage des plans de renouée mais aussi en la plantation de boutures de saules permettant de concurrencer la plante invasive et de recoloniser les berges avec des essences locale.</p>		

2016-M04 suppression des renouées à Vessy		TTC
07.12.2015	Crédit initial pour l'étude de faisabilité	43'000
19.03.2018	Crédit complémentaire	33'996
	Total	76'996

Etat atteint	<p>Un premier suivi de l'efficacité des mesures montre que les foyers existants se sont atténués et que les boutures de saules reprennent correctement. La suite du projet consiste à poursuivre l'entretien des berges de Vessy durant trois ans.</p>	 
--------------	--	--

Catégorie VUE	Objectifs VUE	Valeur/unité	Valeur	Valeur financière
Divers	Soin/lutte contre les néophytes	Ares	26	76'996

Bassin versant du Rhône	Engagement 29.09.2016	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	-----------------------	--------------------------------


Partenaire de la convention	Parc Naturel du Haut Jura
Responsable projet	Pierre Levisse
Maître (s) d'œuvre	SAGE Environnement
Description de la mesure	<p>Le projet consiste à renaturer des anciennes gravières du marais de l'Etournel. L'objectif principal propose d'améliorer les milieux naturels qui constituent le marais de l'Etournel de manière à augmenter le potentiel biologique du site et également de mettre en place une gestion du public adéquate.</p> <p>Quatre opérations majeures de renaturation du milieu sont prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arasement et reprofilage de certaines berges d'étangs et d'îlots, reprofilage de berges et création de hauts fonds avec les matériaux déplacés - Aménagement de l'exutoire au Rhône en faveur du brochet - Création d'une zone complémentaire de frayère à brochet et/ou une zone refuge sur le bras mort - Reprofilage ou comblement partiel de fossé et création de mares temporaires <p>Le PNR du haut Jura a démarché le Fonds pour le financement d'une partie des travaux, à savoir les travaux relatifs aux mesures d'aménagement environnementales.</p>

2017-M01 étang de l'Etournel		TTC
07.12.2015	Crédit initial	90'000

Etat atteint	<p>La plupart des travaux environnementaux ont été réalisés en 2017.</p>	
--------------	--	--

Catégorie VUE	Objectifs VUE	Valeur/unité	Valeur	Valeur financière
Revitalisation de nouveau cours d'eau	Etangs	Ares	2300	90'000

Bassin versant du Rhône	Engagement 05.12.2016	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	-----------------------	--------------------------------



Partenaire de la convention	Thonon Agglomération
Responsable projet	Amélie Sahuc
Maître (s) d'œuvre	
Description de la mesure	<p>L'ensemble des rives de Chens-sur-Léman ont été intégrées au périmètre du site Natura 2000 « Lac Léman » grâce à la présence de nombreuses roselières naturelles. Ces rives font également partie du site RAMSAR (site d'importance des zones humides ».</p> <p>En 2015, d'importants travaux de revitalisation des milieux lacustres ont été réalisés, ils ont consisté en la création d'une roselière, protégée par des blocs d'enrochement dans le cadre de la compensation de la plage des Eaux-Vives et en collaboration avec l'Etat de Genève.</p> <p>Actuellement, il n'existe pas d'observatoire ornithologique sur le lac Léman côté français. Ce constat s'explique par la difficulté de trouver un site accessible passant par une propriété publique qui croise à un secteur naturel présentant un intérêt.</p> <p>C'est la raison pour laquelle Thonon Agglomération souhaite réaliser un observatoire ornithologique en bois au droit d'un ponton existant proche d'une roselière et d'un site accessible au public.</p> 

2017-M02 observatoire ornithologique de Chens-sur-Léman		TTC
07.12.2015	Crédit initial	40'000

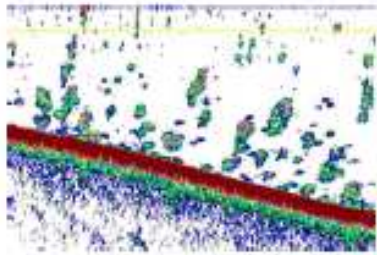
Bassin versant du Rhône	Engagement 05.12.2016	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	-----------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	Pronatura Genève
Responsable projet	Olivia Sphani
Maître (s) d'œuvre	
Description de la mesure	<p>En 2015, le Centre Nature du Vallon de l'Allondon a ouvert ses portes. De nombreuses activités y sont proposées, notamment des animations nature pour les enfants.</p> <p>Le projet propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'améliorer la visibilité et l'attractivité du Centre nature - De Développer une infrastructure permettant un meilleur accueil du public sur la parcelle en face du Centre - De proposer une approche interactive, émotionnelle et ludique de la nature touchant différents publics - De valoriser l'Allondon comme rivière libre et faire connaître sa richesse en matière de biodiversité - De sensibiliser les usagers du Vallon de l'Allondon au respect de la nature <p>Pour répondre à ces objectifs Pronatura Genève souhaite réaliser plusieurs espaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Espace d'information - Espace pédagogique - Espace détente <p>Une demande de subventionnement d'une partie du projet a été demandé au Fonds.</p>

2017-M03 des aménagements pour enthousiasmer la nature	TTC
07.12.2015	Crédit initial 40'000

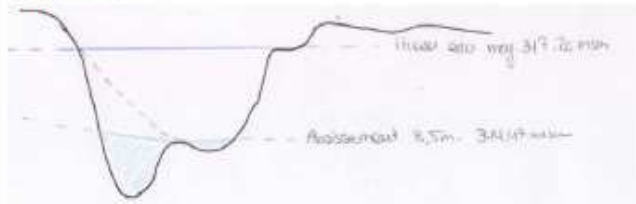
Etat atteint	<p>En 2017 déjà plusieurs aménagements ont été réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une maquette interactive de l'Allondon - Des plantations en permaculture - Une petite roue népalaise - Un labyrinthe, parcours et cabanes de saules - Un espace Caim 	 
--------------	--	---

Bassin versant du Rhône	Engagement 15.05.2017	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	-----------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	SIG-SFMCP
Responsable projet	Carole Nawratil de Bono
Maître (s) d'œuvre	HEPIA, CNR, Spygen
Description de la mesure	<p>Les enjeux piscicoles et halieutiques sont reconnus tant sur le Rhône genevois en Suisse que sur le Haut-Rhône français du fait de la présence d'espèces patrimoniales (dont certaines considérées comme menacées en Suisse et protégées en France). Les retenues, qui représentent plus de 80 % du linéaire du Haut Rhône entre Genève et Seyssel, ne font pas pour l'instant l'objet des suivis systématiques. Dans ce cadre et pour mieux connaître les populations piscicoles liées aux retenues du Rhône deux méthodes de suivis vont être mises en œuvre dans les retenues des barrages suisses et français du haut Rhône :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi par échosondage qui permet de définir la biomasse piscicole  <ul style="list-style-type: none"> - Suivi par la méthode de l'ADN environnemental qui permet de déterminer quelles sont les espèces qui composent la biomasse piscicole <p>Les campagnes de suivis se dérouleront de 2017 à 2020.</p> <p>Ces suivis permettront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De réaliser un état des lieux de la biomasse piscicole et des espèces piscicole des retenues du Rhône - D'évaluer la variation saisonnière de la biomasse piscicole et des espèces qui la compose - De mettre en place une gestion piscicole la plus appropriée dans le cadre des abaissments des retenues du haut Rhône <p>Le Fonds participe à une partie du financement de ce projet scientifique international.</p>

2018-M01 BI-O-RHÔNE		TTC
10.05.2017	Crédit initial	110'000

Bassin versant du Rhône	Engagement 12.06.2017	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	-----------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	SFMCP
Responsable projet	Estelle Lecomte
Maître (s) d'œuvre	COREALIS
Description de la mesure	<p>Le site de la Touvière se situe en rive gauche du Rhône sur une parcelle de compensation écologique relative à la concession du barrage de Chancy-Pougny. Il se compose d'un étang de pêche et d'une lône constituée de deux plans d'eau connectés entre eux.</p> <p>Le projet consiste en l'approfondissement de la lône de la Touvière. Cette demande émane du milieu de la pêche qui souhaite des solutions de reprofilage du fond de la lône de manière à ce que ce milieu reste en eau durant les abaissements partiels de la retenue de Verbois réalisés dans le cadre de la gestion sédimentaire du Rhône.</p> <p>Le projet consiste en l'étude préalable de l'approfondissement de l'étang de la Touvière. Les variantes d'aménagements seront étudiées au stade d'étude préalable. A l'issue de cette étude la variantes à mettre en œuvre sera retenue et réalisée.</p> 

2018-M02 réaménagement du site de la Touvière		TTC
12.06.2017	Crédit initial	17'300

Bassin versant du Rhône	Engagement 04.12.2017	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	-----------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes
Responsable projet	Nicolas Gorius
Maître (s) d'œuvre	
Description de la mesure	<p>Le plan d'eau de Prodon se situe dans le périmètre d'une ancienne exploitation de gravier laissée en l'état sur la commune de Gilly en France. Entouré par le marais de Prodon, se plan d'eau se situe dans un complexe de zones humides en lien avec la Versoix (affluent du lac Léman). Le site se trouve également proche de la zone alluviale d'importance nationale du Grand Bataillard en Suisse.</p> <p>Le projet de revitalisation du plan d'eau de Prodon propose les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer et diversifier la végétation riveraine - Favoriser les milieux propices aux libellules - Favoriser les sites de nourrissage pour les brochets - Augmenter le potentiel du site en faveur des oiseaux migrateurs et du martin pêcheur - Créer des marres temporaires forestière notamment pour la reproduction du sonneur à ventre jaune - Réglementer les activités de pêche - Gérer la fréquentation du site par le public <p>Le conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes a démarché le Fonds pour demander une participation financière sur une partie du montant évalué pour revitaliser le site.</p>

2018-M03 Revitalisation du plan d'eau de Prodon		TTC
04.12.2017	Crédit initial	178'000

Bassin versant du Rhône	Engagement le 28.05.2018	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	--------------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	Nicolas Baumgartner
Responsable projet	Nicolas Baumgartner
Maître (s) d'œuvre	Bureau GEOS
Description de la mesure	<p>Le projet consiste en l'étude de l'assainissement de la migration piscicole, tant pour la montaison que pour la dévalaison au barrage de la Vieille Bâtie sur la Versoix.</p> <p>Le bureau GEOS a été mandaté pour trouver des solutions aux problèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesures permettant de contrôler le débit prélevé dans la Versoix - Limiter l'attrait en direction du canal de restitution <p>Les études et la mise en œuvre de ces mesures seront financées par l'Office fédéral de l'environnement, via Swissgrid. Ce financement peut être perçu seulement dès que le permis de construire est en force, dans cette attente le concessionnaire doit avancer l'argent. C'est dans ce contexte que le Fonds a été approché pour financer l'étude en vue d'un remboursement ultérieur par le concessionnaire.</p>

Catégorie VUE	Objectifs VUE	Valeur/unité	Valeur	Valeur financière
Formation de réseau	Passé à poissons	Mètres linéaires		
Régime écoulement	Amélioration régime d'écoulement	Mètres linéaires		

2019-M03 Rétablissement de la continuité écologique – Seuil de la Vieille Bâtie		TTC
25.05.2018	Crédit initial	30'156

Etat atteint	
--------------	--

Bassin versant du Rhône	Engagement le 28.05.2018	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	--------------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	La Maison de la Rivière
Responsable projet	Jean-François Rubin
Maître (s) d'œuvre	La Maison de la Rivière
Description de la mesure	<p>Le projet consiste en la création d'une exposition sur les œuvres de Robert Hainard. Le fil conducteur est l'évolution du Rhône lorsqu'il coulait libre jusqu'à la construction du barrage de Verbois : « du paradis perdu à la renaissance ».</p> <p>L'exposition prendra place à la Maison de la Rivière mais également à la Haute école du paysage d'ingénierie et d'architecture de Genève. Elle mettra en scène des œuvres originales de l'artiste ainsi que des panneaux sur l'évolution du Rhône avant et après la construction du barrage de Verbois.</p> <p>Le Fonds participe à une partie du financement de cette mesure.</p>

Catégorie VUE	Objectifs VUE	Valeur/unité	Valeur	Valeur financière
Divers	Information communication	Action		

2019-M04 Robert Hainard – Du paradis perdu à la renaissance		TTC
25.05.2018	Crédit initial	40'000

Etat atteint	L'exposition se tient actuellement à la Maison de la Rivière
--------------	--

Annexe 2 Engagements partenaires

Etat des engagement (conventions) au 01.01.2018	875'557.15
Nouveaux crédits et crédit compl. 2018 sur partenaires	481'752.00
Dépense 2018 sur partenaires	-398'698.58
Solde résiduel sur mesures clôturées	0.00
	958'610.57

	Montant alloués /Convention	Engagements
2012-M04 Espace naturel protégé APPB du Vuache		
	81'000.00	49'616.3
2014-M01 Halte aux renouées		
	172'220.00	28'539.0
2014-M02 Amélioration de la qualité du ruisseau de Merley		
	134'500.00	112'100.00
2015-M01 Favoriser la migration de la salamandre		
	39'300.00	13'420.05
2015-M02 Les habeilles sauvages en milieux humides		
	45'000.00	7'878.24
2015-M03 Optimisation du débit résiduel Estier		
	30'000.00	12'000.00
2015-M06 Aménagement biologique et paysagers RD barrage Verbois		
	10'000.00	10'000.00
2015-M07 101 étangs		
	207'950.00	116'112.10
2015-M09 LFISHLAB		
	224'800.00	27'767.50
2016-M02 Préservation des Glaïeuls des marais forêt de Planbois (FR)		
	20'000.00	15'511.85
2016-M03 Buttes artificielles pour les hirondelles de rivage		
	124'000.00	76'518.30
2016-M04 Suppression des renouées à Vessy		
	76'996.00	41'206.10
2017-M01 Restauration des anciennes gravières du marais de l'Etournel		
	90'000.00	30'000.00
2017-M02 Observatoire ornithologique Chens-sur-Léman		
	40'000.00	40'000.00
2017-M03 Des aménagements pour enthousiasmer la nature		
	46'050.00	18'900.00
2018-M01 BI-O-RHONE		
	110'000.00	39'641.02
2018-M02 Approfondissement de l'étang de la Touvière		
	17'300.00	48.60
2018-M03 Renaturation du plan d'eau du Prodon		
	178'000.00	178'000.00
2019-M01 Cages piscicoles contre les piscivores		
	10'000.00	10'000.00
2019-M02 Renaturation de l'étang du Château de Divonne		
	147'000.00	111'955.65
2019-M03 Seuil Baumgartner - Restauration continuité écologique		
	30'156.00	0.00
2019-M04 Maison de la Rivière - Exposition Hainard		
	40'000.00	19'396.00
		958'610.67

Annexe 3 Comptabilité complète

Bilan avec comparaison année précédente au 31.12.2018				
Description	Bilan	%	Exercice préc. au 31.12.17	%
Actifs				
Liquidités				
BCGE				
1020 BCGE	5 654 936.05		4 284 696.11	
Total BCGE	5 654 936.05		4 284 696.11	
Total Liquidités	5 654 936.05		4 284 696.11	
Actifs transitoires				
1300 Actifs transitoires	56 584.32		135 893.57	
1301 Actifs transitoires SIG	17 816.07		0.00	
Total Actifs transitoires	74 400.39		135 893.57	
Total Actifs	5 729 336.44		4 420 589.68	
Passifs				
Dettes à court terme				
Passifs transitoires, provisions à court terme				
2300 Passifs transitoires	-107 333.98		-241 849.30	
2301 Passifs transitoires SIG	5 226.00		0.00	
Total Passifs transitoires, provisions à court terme	-112 559.98		-241 849.30	
Total Dettes à court terme	-112 559.98		-241 849.30	
Dettes à long terme				
Engagements (partenariats sous conventions)				
26003 2012-M04 Gestion espaces naturels protégés (APPB) Vuache	-49 616.26		383.74	
26005 2014-M01 Halte aux Renouées	-28 539.00		-6 614.00	
26006 2014-M02 Amélior. qualité ruisseau du Merley	-112 100.00		-112 100.00	
26007 2015-M01 Favoriser la migration des salamandres (TI)	-13 420.05		-34 591.20	
26008 2015-M02 abeilles sauvages en milieux humides (Junction e)	-7 878.24		-12 559.24	
26009 2015-M03 Optim. débit résiduel tronçons court-circuités/V	-12 000.00		-30 000.00	
26012 2015-M06 Amén. bio, paysage Rive droite barrage Verbois	-10 000.00		-10 000.00	
26013 2015-M07 101 étangs	-116 112.00		-61 250.00	
26015 2015-M09 FISHLAB-GE	-27 767.50		-60 100.00	
26017 2016-M02 Préserv. glaciaux marais forêt de Planbois	-15 511.85		-15 511.85	
26018 2016-M03 Buttes artificielles pour hirondelle de rivage	-76 518.30		-78 573.80	
26019 2016-M04 Suppression de renouées à Vessy	-41 206.10		-33 290.80	
26020 2017-M01 restaur. anciennes gravières marais Etoumel	-30 000.00		-30 000.00	
26021 2017-M02 Observatoire ornithologique Chens s/Léman	-40 000.00		-40 000.00	

Bilan avec comparaison année précédente au 31.12.2018				
Description	Bilan	%	Exercice préc. au 31.12.17	%
26022	2017-M03 Aménagements pour enthousiasmer la nature	-18 900.00	-46 050.00	
26023	2018-M01 projet Interreg BI-O-Rhône	-39 641.02	-110 000.00	
26024	2018-M02 Approfondissement To uvière	-48.60	-17 300.00	
26025	2018-M03 Renaturation plan d'eau Prodon	-178 000.00	-178 000.00	
26026	2019-M01 Cages piscicoles contre les piscivores	-10 000.00	0.00	
26027	2019-M02 Renaturation de l'étang du Château de Divonne	-111 955.65	0.00	
26029	2019-M04 Maison de la rivière , expo Halnard	-19 396.00	0.00	
Total Engagements (partenariats sous conventions)		-958 610.57	-875 557.15	
Engagements (progr. Cogéfé 2016-2020)				
26103	2017-RD1 Décanalisation aval Verbois	-77 328.35	-79 800.00	
26104	2017-RD2 Reactivation Vers-Vaux-foncilt	-69 558.45	-60 000.00	
26105	2017-RD3 Reactivation Vers-Vaux-île	-493 109.70	-21 300.00	
Total Engagements (progr. Cogéfé 2016-2020)		-629 996.50	-161 100.00	
Total Dettes à long terme		-1 588 607.07	-1 036 657.15	
Capitaux propres				
2800	Fonds libres	1 438 036.02	701 591.91	
2810	Fonds affectés (Gestion administrative an n+1)	-120 000.00	-120 000.00	
2820	Fonds affectés (Prov. programme Cogéfé 2016-2020)	-3 908 169.33	-3 022 083.23	
Total Capitaux propres		-2 590 133.31	-2 440 491.32	
Résultat				
Bénéfice		-3 171 816.30	-1 733 780.22	
2970	Bénéfice/perte reporté	1 733 780.22	1 032 188.31	
Total Résultat		-1 438 036.08	-701 591.91	
Total Passifs		-5 729 336.44	-4 420 589.68	

Compte de résultat avec comparaison année précédente du 01.01.2018 au 31.12.2018				
Description	Compte de résultat	%	Exercice préc. 31.12.17	%
Chiffre d'affaires / ventes et prestations de services				
Produit service				
Produits des ventes de certificats Naturemade Star				
3420 SIG, Apports des centrales certifiées	194 413.67		204 837.30	
3421 SFMCP, Apports des centrales certifiées	1 750 821.79		1 269 093.56	
Total Produits des ventes de certificats Naturemade Star	1 945 235.46		1 473 930.86	
Total Produit service	1 945 235.46		1 473 930.86	
Total Chiffre d'affaires / ventes et prestations de services	1 945 235.46		1 473 930.86	
Charges de matières, de marchandises et de services				
Charges pour prestations de tiers				
Charges pour prestations de tiers				
4400 Prest. et travaux de tiers via partenariats	-398 698.58		-432 082.15	
4410 Prest. et travaux de tiers sur programme 2016-2020	-30 488.95		-228 787.25	
Total Charges pour prestations de tiers	-429 187.53		-660 869.40	
Total Charges pour prestations de tiers	-429 187.53		-660 869.40	
Total Charges de matières, de marchandises et de services	-429 187.53		-660 869.40	
Autres charges d'exploitation				
Charges d'administration et d'informatique				
Charges d'administration				
6500 Charges d'administration	-75 736.90		-111 444.20	
6510 Communication (Tél, Fax, Tlx)	148.50		0.00	
Total Charges d'administration	-75 885.40		-111 444.20	
Total Charges d'administration et d'informatique	-75 885.40		-111 444.20	
Charges financières				
Charges financières				
6940 Frais bancaire / CP	-2 126.45		-25.35	
Total Charges financières	-2 126.45		-25.35	
Total Charges financières	-2 126.45		-25.35	

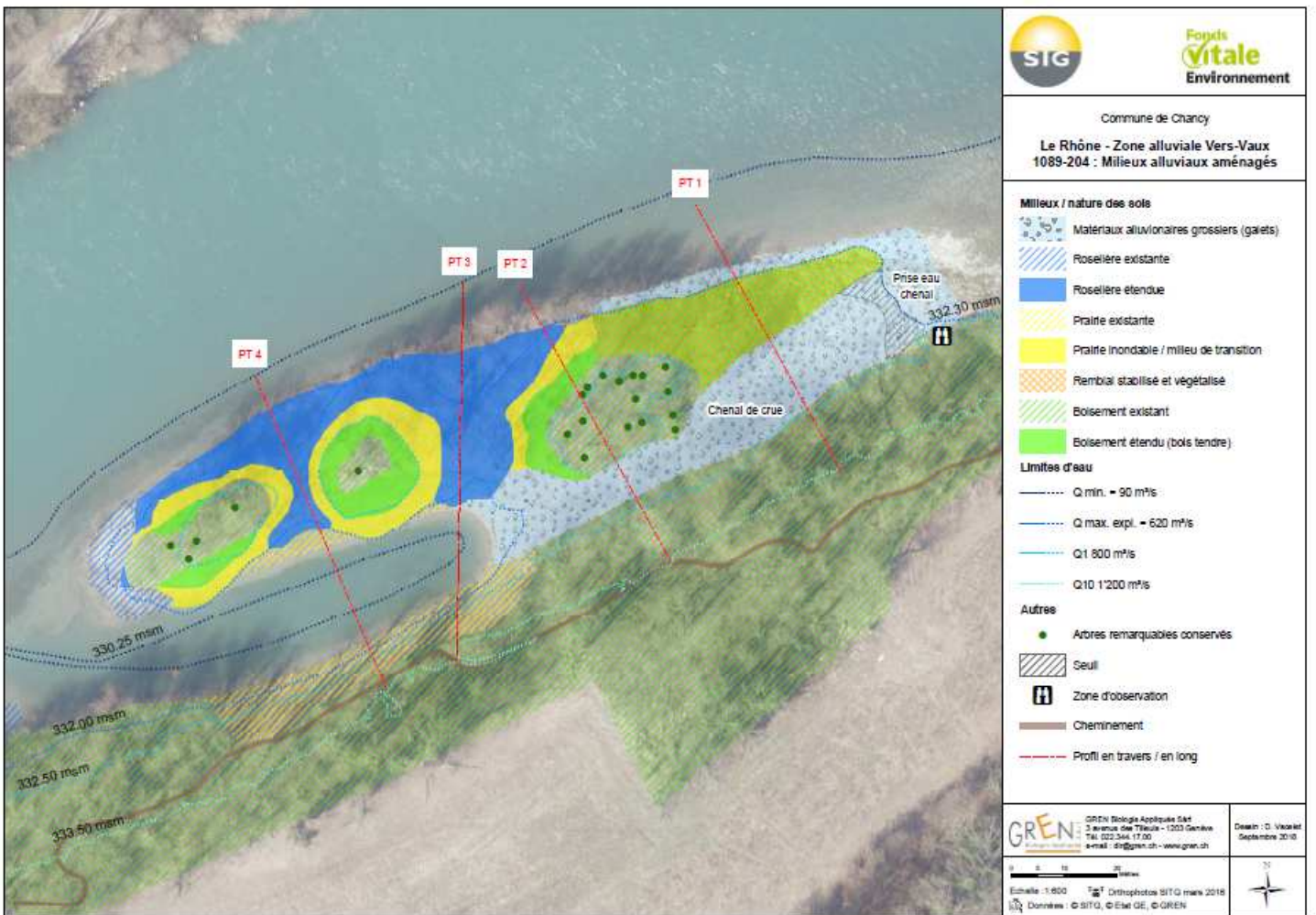
Compte de résultat avec comparaison année précédente du 01.01.2018 au 31.12.2018				
Description	Compte de résultat	%	Exercice préc. 31.12.17	%
Total Autres charges d'exploitation	-78 011.85		-111 469.55	
Bénéfice	0.00		0.00	
Bénéfice	1 438 036.08		701 591.91	

	CHF	CHF
ACTIF		
Actif circulant		
Liquidités	5'654'936	4'284'696
Créances résultant de ventes et de prestations		
Autres créances à court terme	0	0
Actifs de régularisation		
- envers des tiers	74'400	135'894
Total Actif circulant	5'729'336	4'420'590
Total de l'Actif	5'729'336	4'420'590

Bilan au 31 décembre	2018	2017
	CHF	CHF
PASSIF		
Capitaux étrangers à court terme		
Passifs de régularisation		
- envers des tiers	112'560	241'849
Total capitaux étrangers à court terme	<u>112'560</u>	<u>241'849</u>
Capitaux étrangers à long terme		
Engagements		
- partenariats sous conventions	958'611	875'557
- Progr. Cogéfé 2016-2020	629'997	161'100
Total capitaux étrangers à long terme	<u>1'588'607</u>	<u>1'036'657</u>
Capitaux propres		
Fonds libres	-1'438'036	-701'592
Fonds affectés (gestion admin)	120'000	120'000
Fonds affectés (prov. Progr. 2016-2020)	3'908'169	3'022'083
Bénéfice/perte reporté	0	0
Bénéfice de l'exercice	1'438'036	701'592
Total capitaux propres	<u>4'028'169</u>	<u>3'142'083</u>
Total du Passif	<u>5'729'336</u>	<u>4'420'590</u>

Compte de résultat pour l'exercice se terminant le 31 décembre		2018	2017
		CHF	CHF
Produits nets des ventes de certificats Naturemade Star		1'945'235	1'473'931
Charges pour prestations de tiers		(429'188)	(660'869)
Marge Brute		1'516'048	813'061
Actions de communication et reporting		0	0
Charges d'administration		(75'885)	(111'444)
Résultat d'exploitation avant intérêts, impôts et corrections de		1'440'163	701'617
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts		1'440'163	701'617
Produits financiers		0	0
Charges financières		(2'126)	(25)
Résultat de l'exercice avant impôts		1'438'036	701'592
Impôts directs	2.5	0	0
Bénéfice de l'exercice		1'438'036	701'592

Annexe 4 : Avant-projet Vers-Vaux - Plans



Coupe type 1 - Partie amont

P.C. 329, Ech H : 1/200, Ech V : 1/100

